

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 27 Décembre 2023 – 18h00
sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Anouk LABORIE (pouvoir à Roseline GOURDON) – Richard RESSOT – Patrick DUMOND

Membre(s) absent(s) : Angélique FOURNIER – Serge DUBSAY

Secrétaire de séance : Eveline BONAMY

ÉCRITURES COMPTABLES DE FIN D'ANNÉE
AJUSTEMENT DU BUDGET EN DÉPENSES ET EN RECETTES

Madame le Maire présente au conseil municipal les dépenses d'investissement non mandatées sur 2023 mais dont les factures devront être payées avant le vote du prochain budget 2024.

DÉPENSES : afin de pouvoir procéder au règlement de :

- Pose du columbarium pour un montant TTC de 7 200,00 € (montant restant au budget 2023 : 4 752,00 €) il convient de procéder au virement de crédits suivants :
 - o cpte 2135 / progr. 127 (Columbarium) : + 2 448,00 €
 - o cpte 2117 progr. 129 (plantation arbres et haies) : - 2 040,00 €
 - o cpte 2131 / progr. 97 (travaux aux bâtiments publics) = - 408,00 €

- Achat d'un robot de cuisine pour la cantine pour un montant TTC de 1 676,40 € (montant restant au budget 2023 : 1 047,00 €)
 - o cpte 2188 / progr. 131 (matériel cantine) : + 630,00 €
 - o cpte 2131 / progr. 97 (travaux aux bâtiments publics) : - 630,00 €

RECETTES :

Les demandes subventions déposées en début d'année 2023 ont été accordées mais n'avaient donc pas été inscrites au budget. Il convient donc de procéder aux écritures comptables suivantes :

- Programme 114 (groupe scolaire) :
 - o Cpte 1323 subv .Département : + 52 328,00 €
 - o Cpte 13461 subv DETR Etat : + 36 193,00 €
 - o Cpte 1348 subv. DSIL Etat : + 23 175,00 €

- Programme 127 (Columbarium) :
 - o Cpte 1323 subv. Département : + 3 000,00 €
 - o Cpte 13461 subv. DETR Etat : + 1 386,00 €

- Programme 136 (Atelier municipal) :
 - o Cpte 1323 subv. Département : + 30 261,00 €
 - o Cpte 13461 subv. DETR Etat : +35 305,00 €
 - o Cpte 1327 subv comcom : + 17 900,00 €

- Programme 137 (RCVCB – travaux logement Mairie) :
 - o Cpte 1323 subv. Département : + 35 987,00 €
 - o Cpte 13461 subv. DETR Etat : + 12 224,00 €

- Programme 138 (RCVCB – Etude pôle Mairie) :
 - o Cpte 1323 subv. Département : +10 900,00 €
- Programme 97 (travaux aux bâtiments publics – éclairage église) :
 - o Cpte 1323 subv. Département : + 1 975,00 €
 - o Cpte 13461 Subv. DETR Etat : + 1 185,00 €

REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS PAR DEUX ELUS

Le conseil municipal donne son accord pour rembourser à une élue des frais avancés par ses soins pour des dépenses liées aux colis CCAS :

- o achat sacs kraft (Bureau Vallée) : 21,98 €
- o eau de Cologne (Leclerc) : 22,00 €
- o Savons (Pharmacie Centrale) : 25,17 €
- **Soit un total à lui rembourser de : 69,15 €**

Ainsi qu'à un autre élu :

- o Achat lame pour coupe branche : 25,70 €
- o Achat couteau pour robot de cuisine de la cantine : 73,74 €
- o Achat remorque : 400,00 €
- **Soit un total de : 499,44 €**

Le Maire apporte les précisions suivantes :

- Ces achats ne pouvaient pas être réglés par la voie habituelle (mandat administratif),
- Les justificatifs des achats effectués ont été fournis.

ÉCOLE DE BOUCÉ – RENOUELEMENT DE LA DÉROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES

En date du 15 Novembre 2021, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a accordé une dérogation à la commune de Boucé quant à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours. Cette dérogation, ne pouvant porter sur une durée supérieure de trois ans, doit être renouvelée pour la rentrée scolaire de 2024

Le conseil municipal :

- Se prononce pour la continuité de la semaine scolaire à quatre jours,
- Autorise le Maire à signer tout document à intervenir pour le renouvellement de cette dérogation.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 8 Janvier 2024